







Page couverture – Ressources pour le programme Compétences pour réussir Organisation d'Apprentissage en ligne

College Sector Committee for Adult Upgrading (CSC)

Titre et description de la ressource (pour le thème Soutenir les groupes sousreprésentés)

Comprendre les conditions d'admission académique

Cette ressource s'adresse aux immigrants et aux groupes qui peuvent être sousreprésentés dans l'éducation postsecondaire en Ontario, mais les étudiants nationaux peuvent également trouver cette information utile. La troisième partie traite des exigences de niveau « C », « M » et « U » de l'Ontario, des équivalences acceptables aux cours du secondaire, des exigences de note minimale et du statut d'étudiant adulte. Notez que les informations sont à jour au début de 2024.

Alignement du CLAO (Liens avec le CLAO)

Compétences	Groupe de tâches	Niveau
Compétence A — rechercher et utiliser de l'information	A1. Lire des textes continus.	3
Compétence B — communiquer des idées et de l'information	B2. Rédiger des textes continus.	Choisir un élément.
Compétence E — gérer l'apprentissage	N/D	3
Compétence F — s'engager avec les autres	N/D	N/D

Voies de transition (cochez toutes les cases qui s'appliquent)









Les « Compétences pour réussir » intégrées (cochez toutes les cases qui s'appliquent)

☑ Adaptabilité	□ Calcul
☑ Collaboration	☐ Résolution de problèmes
□ Communication	□ Lecture
☐ Créativité et innovation	☑ Rédaction
☐ Compétences numériques	

Notes: Les opinions exprimées dans ce document sont les opinions du Comité de secteur collégial pour le rattrapage des adultes. Le gouvernement de l'Ontario et ses organismes ne sont aucunement liés par les recommandations contenues dans ce document.

Comprendre les conditions d'admission académique



Introduction

Êtes-vous une personne immigrante et vous envisagez de postuler à un programme collégial? Si votre réponse est oui, ce module d'apprentissage vous aidera à comprendre les conditions d'admission académique des collèges de l'Ontario.

Plus précisément, ce module vous aidera à comprendre les termes suivants, souvent retrouvés dans les conditions d'admission des collèges de l'Ontario :

- 1. 'U', 'M', et 'C'
- 2. 'Équivalent'
- 3. Programmes contingentés ou programmes compétitifs
- 4. Note minimale exigée
- 5. Preuve des exigences académiques
- 6. Étudiant(e) adulte/ statut de candidate ou candidat adulte

Allons-Y!



1. 'U', 'M', et 'C'

Les lettres initiales U, M et C sont utilisées pour définir les voies académiques dans les écoles secondaires. La lettre U signifie la voie pré-universitaire, la lettre M indique que le cours est ouvert aux voies pré-universitaires et pré-collégiales et la lettre C signifie la voie pré-collégiale. Ces lettres sont utilisées pour les conditions d'admissions dans les collèges. Par exemple : les cours de français 12e année sont cotés FRA 4C ou FRA 4U.

Les cours qui sont cotés avec un U (voie pré-universitaire) et qui sont complétés avec une note minimale requise (différente selon les collèges) sont admissibles dans les programmes de baccalauréat (de niveau universitaire, généralement, des programmes de quatre ans) et dans tous les programmes de niveau collégial : certificat (programmes d'un an), diplôme (programmes de deux ans) et diplôme d'études supérieures (programmes de trois ans).

Les cours qui sont cotés avec un M (mixte, voie pré-universitaire/pré-collégiale) et qui sont complétés avec une note minimale requise sont généralement admissibles dans les programmes de niveau universitaire et collégial. Renseignez-vous auprès du collège.

Les cours qui sont cotés avec un C (voie pré-collégiale) et qui sont complétés avec une note minimale requise sont admissibles dans les programmes de niveau collégial : certificat, diplôme et diplôme avancé.

Les cours suivis dans le cadre d'une mise à niveau académique, individuellement ou dans le cadre du Certificat ACE (Accès carrières études) sont équivalents aux cours du niveau pré-collégial (C).

Généralement admissibles à	Admission dans les
l'admission dans les	programmes de niveau
	collégial :
universitaire et conegiai.	Certificat
	Diplôme
Renseignez-vous aupres du collège	Diplôme avancé
· ·	•
I'	l'admission dans les programmes de niveau universitaire et collégial. Renseignez-vous auprès du

Petit Quiz 1

Indiquez le code de cours manquant (U, M ou C) en lettres majuscules.

- 1. Les cours portant la cote _____ sont généralement admissibles dans les programmes universitaires et collégiaux. Confirmez avec le Bureau des admissions de votre collège.
- 2. Les cours avec la cote _____ sont admissibles dans les programmes de niveau collégial : certificat, diplôme et diplôme avancé.

3. Les cours portant la cote sont admissibles aux programmes de baccalauréat (de niveau universitaire, généralement des programmes de quatre ans) et à tous les programmes de niveau collégial : certificat (programmes d'un an), diplôme (programmes de deux ans) et diplôme d'études supérieures (programmes de trois ans)
Réflexion et recherche personnelle:

Repéré de kamaladam.over-blog.com
Quels sont les cours d'études secondaires requis pour les programmes que vous avez sélectionnés ? Notez les cours avec leurs codes dans la case ci-dessous.
2. 'Équivalent'

Parfois, le mot « équivalent » est inclus dans les conditions d'admission académiques. Dans ce contexte, il signifie « comparable » ou « égal en valeur ». Ce terme est utilisé parce qu'il n'est pas nécessaire que les candidates et les candidats aient un diplôme d'études secondaires ou des cours suivis dans une école secondaire pour postuler à un programme collégial, terminer le programme et améliorer leur vie.

Les cours suivis dans le cadre d'une mise à niveau académique (cours individuel ou le Certificat ACE) sont équivalents aux cours complétés dans une école secondaire et sont acceptés pour l'admission dans les programmes collégiaux.

Voir ci-dessous des exemples illustrant la façon dont le terme peut être utilisé dans les conditions d'admission pour les programmes collégiaux :



Conditions d'admission

- Diplôme d'études secondaires de l'Ontario, certificat ACE ou l'équivalent d'une autre province, ou statut de candidate ou candidat adulte;
- Un crédit de français: FIF4U, FRA4C, FRA4U ou l'équivalent,
- Un crédit d'anglais: ENG3C, ENG3U, EAE3C, EAE3U, ENG4C, ENG4U, EAE4C, EAE4U ou l'équivalent;

OU

• Certificat du Collège Boréal en Présciences de la santé (PSCD ou PSDB).

Cours recommandé:

• Un crédit de biologie: SBI3C, SBI3U, SBI4U ou l'équivalent





Conditions d'admission Ontario

Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) ou l'équivalent, ou réussite du test de candidat adulte (pour les candidats de 19 ans ou plus)

Biologie: SBI3C ou SBI3U ou l'équivalent

Petit Quiz 2

Remplissez les espaces vides avec les mots dans la case. Les mots ne peuvent être utilisés qu'une seule fois.

équivalent, acceptés, mise à niveau académique, école secondaire, programme collégial, académique, n'est pas, comparable, cours

Parfois le terme «	» est utilisé pour les	conditions d'admissions
	Dans ce contexte, il signifie «	» ou « égal en
valeur ».	_	_

	_ nécessaire que les candidates et les candidats aient urs suivis dans une
Les cours suivis dans un programme de suivis dans une éc pour l'admission dans les programmes collé	cole secondaire et sont

3. Programmes contingentés ou programmes compétitifs



Certains programmes sont plus populaires auprès des candidates et des candidats que d'autres. Les collèges reçoivent beaucoup plus de candidatures que de places disponibles donc pas toutes les candidates et tous les candidats peuvent être acceptés.

La popularité du programme dépend des perspectives d'emploi, des revenus des diplômés du programme ou de la réputation du programme. Ces programmes sont parfois appelés programmes sursouscrits, très concurrentiels ou à inscriptions limitées.

Différents programmes sont considérés compétitifs dans différents collèges. De même, un programme peut être compétitif ce semestre, mais pas nécessairement le semestre prochain.

Si votre programme est compétitif, vous devez postuler avant le 1er février.

* Certains collèges exigent que les candidates et les candidats qui postulent à des programmes compétitifs remplissent toutes les conditions d'admission au moment de présenter une demande.

Les programmes compétitifs sont souvent répertoriés sur les sites Web des collèges.

Voir l'exemple ci-dessous :

Boréal	oréal English Ressources humaines et carrières			es Formation continue Formation en entreprise Admission				
Programmes et cours 💙	Futurs étudiants 💙	Étudiants actuels et dip	olômés 🗸	Vie collégiale	✓ Service	s •	À propos	
Programmes contingentés								
G								
L'admission à certains prog	rammes du Collège Boréal est (contingentée, Ce	ette restriction s'a	applique aux program	nmes suivants :			
c'est-à-dire que le nombre les exigences d'un program		• Échographie diagnostique (postdiplôme) (ÉCHO)						
	i le nombre de candidates et candidats dépasse le nombre		Techniques des soins vétérinaires (VETQ)					
de places disponibles dans un programme, le Collège se réserve le droit de choisir parmi ces candidatures.			Technologie en radiation médicale (TRMG)					
Afin d'être pris en considéra les candidates et les candid	programmes, ur	Lorsque toutes les places disponibles dans un programme sont remplies, un nombre raisonnable de candidatures sont inscrites sur une liste d'attente.						
 Avoir déposé une demande et les documents requis à de tels programmes au plus tard le 1er février (date de juste considération). 		Si sidération).	Si vous êtes placé sur une liste d'attente, le Bureau des admissions vous en avisera. Nous vous encourageons à confirmer un autre choix de					
Parmi ces candidates et candidats pris en considération, les offres seront		es offres seront pr	programme au Collège Boréal afin d'améliorer vos possibilités d'être admis					
émises selon l'ordre de prio	rité suivant :		dès qu'il y a une place. L'examen de la liste d'attente se fera après le 1 ^{er} mai.					
Résidentes et résidents permanents de l'Ontario,			Advenant qu'une place se libère, les candidates et candidats en seront avisés par la poste, par courriel ou par téléphone.				it	

Petit Quiz 3

		fai	

Vrai ou faux
1. Tous les collèges ont les mêmes programmes contingentés
2. Les programmes contingentés sont concurrentiels parce qu'ils sont plus populaires auprès des candidates et des candidats que les autres programmes
3. L'expression « programmes à inscriptions limitées » est un autre terme utilisé pour désigner un « programme concurrentiel »
4. Vous devez postuler à un programme contingenté après le 1er février.

Faites-vous une demande d'admission à un programme contingenté ? Si c'est le cas, avez-vous vérifié si vous devez remplir toutes les conditions d'admission lors de la demande ? 4. Note minimale exigée Les collèges exigent souvent des notes minimales pour l'admission à des programmes contingentés (très populaires), tels que les soins infirmiers auxiliaires ou l'hygiène dentaire. Cela signifie que les cours d'admission doivent être complétés avec une note particulière ou supérieure. par exemple, un minimum de 70 % ou 85 %. Les notes sont indiquées sur les relevés de notes des candidats au secondaire ou sur d'autres documents qui sont utilisés comme preuve des exigences scolaires. Parfois, les collèges exigeront une moyenne pondérée cumulative (MPC) plus élevée afin d'être pris en considération pour l'admission dans un programme compétitif. Votre MPC est généralement calculée en prenant la moyenne de vos notes d'études secondaires ou d'équivalence de niveau supérieur figurant sur vos relevés de notes du secondaire ou d'autres documents utilisés comme preuve des exigences académiques. Si une note est inférieure à la note minimale requise, il est suggéré aux candidates et aux candidats de reprendre les cours ou de s'inscrire à des cours équivalents, par exemple, avec un rattrapage scolaire. Petit Quiz 4 Vrai ou faux Une note minimale peut être exigée pour l'admission à un programme contingenté. 2. Une moyenne pondérée cumulative plus élevée est parfois une autre exigence utilisée par les collèges en considération pour l'admission dans un programme contingenté.

3. Les candidates et les candidats ont quand même une chance d'être accepté dans un programme

contingenté si elles ou ils ont une note inférieure à celle requise.

Réflexion et recherche personnelle:

Réflexion et recherche personnelle:



Repéré de kamaladam.over-blog.com

1.	Votre programme	exige-t-il une	ou des notes minimales?	

2.	Quel	les	sont	les	notes	minima	les	exigées	pour	votre	progr	amme	?
----	------	-----	------	-----	-------	--------	-----	---------	------	-------	-------	------	---

5. Preuve des exigences académiques

Les candidates et les candidats doivent démontrer au collège qu'ils ont suivi les cours requis avant de pouvoir être acceptés dans le programme de leur choix.

Le tableau suivant explique quelles exigences scolaires sont acceptées, où vous pouvez les remplir et quelles preuves sont nécessaires pour le collège.

Exigences académiques	Lieu d'achèvement	Preuve		
DESO (Diplôme d'études secondaires de l'Ontario) ou l'achèvement des cours du secondaire	École secondaire, Centre d'étude indépendant, cours crédités pour adultes	Relevé de notes du secondaire obtenu de l'école où les cours ont été suivis ou du conseil scolaire		
Achèvement des cours de mise à niveau	Programmes de perfectionnement scolaire dans les collèges communautaires de l'Ontario	Un relevé de notes, une lettre de compétence ou un autre document officiel de preuve propre au collège obtenu auprès du collège		
Achèvement du Certificat Accès carrières études	Programmes de perfectionnement scolaire dans les collèges communautaires de l'Ontario	Certificat ACE (accès carrières études) obtenu auprès du collège		

Petit Quiz 5

Remplissez les espaces vides avec les mots dans la case. Les mots ne peuvent être utilisés qu'une seule fois.

école secondaire, lettre de compétence, relevé, Centre d'étude indépendant, collège	
La preuve d'achèvement des cours crédités au secondaire est un notes du secondaire.	de
2. La preuve d'achèvement des cours de mise à niveau, équivalents aux cours d'études secondaires pour l'admission au collège, peut être une	
3. Les cours de mise à niveau peuvent être suivis à un	
4. Les cours du secondaire peuvent être suivis dans une	_ ou au
·	
Réflexion et recherche personnelle:	
1. Quelle preuve d'exigences académiques avez-vous ?	
2. Quelle preuve d'exigences académiques souhaitez-vous obtenir ?	

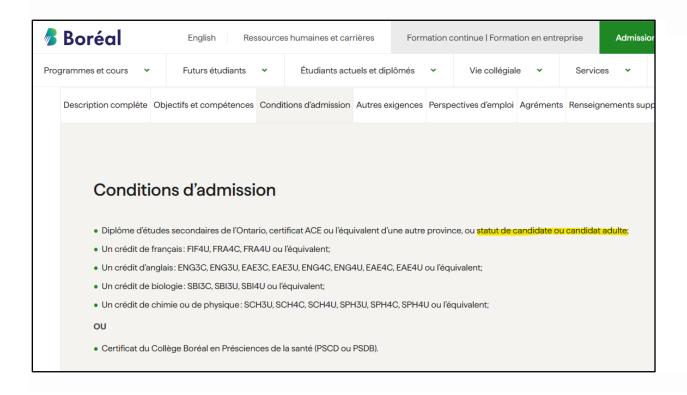
6. Étudiant(e) adulte/ statut de candidate ou de candidat adulte

Parfois, sur la liste des exigences académiques, le statut d'étudiante/étudiant adulte ou de candidate/candidat adulte est mentionné. Les candidates ou les candidats âgés de 19 ans et + avant la date de début de leur programme et qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires ou un titre de compétence équivalent, par exemple, un certificat ACE, peuvent postuler en tant qu'étudiantes ou étudiants adultes. Il est souvent conseillé aux candidates et aux candidats ayant ce statut de suivre des cours de mise à niveau académique ou de passer un test d'étudiante ou d'étudiant adulte.

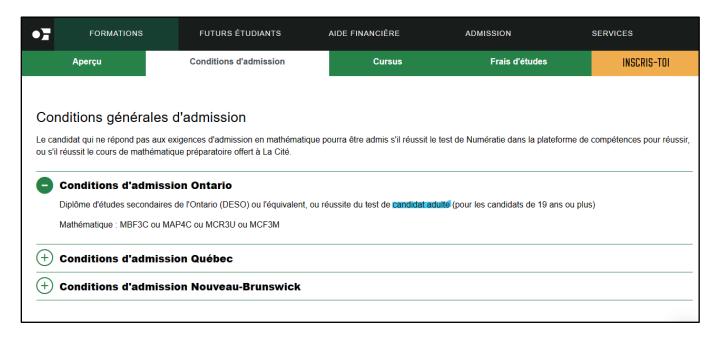
Chaque collège a sa propre façon d'évaluer les compétences des candidates et des candidats ayant le statut « adultes ». Selon le programme choisi, les candidates et les candidats peuvent être invités à passer une évaluation des compétences en français, évaluation des compétences en anglais, une évaluation des compétences en mathématiques ou une évaluation des compétences en sciences. Les tests d'évaluation peuvent être électroniques ou sur papier. Chaque collège a ses propres normes pour évaluer les résultats des évaluations des étudiantes et des étudiants adultes et pour prendre des décisions d'admission.

Les candidates ou les candidats devront indiquer leur statut lorsqu'elles ou ils créeront une demande sur ontariocolleges.ca. Elles ou ils peuvent postuler en tant que diplômé(e)s du secondaire ou en tant qu'étudiantes ou étudiants de mise à niveau académique.

Vous trouverez ci-dessous des exemples du statut d'étudiante ou étudiant adulte mentionné dans le cadre des exigences académiques des programmes collégiaux.







Petit Quiz 6

Vrai ou faux

vrai ou faux
1. Les étudiantes ou les étudiants adultes doivent être âgés de 19 ans et + avant la date de début de leur programme
 Chaque collège évalue différemment les compétences des candidates et des candidats ayant le statut « adultes ».
3. Les candidates ou les candidats peuvent être invités à passer une évaluation des compétences en géographie
4. Lors de la création d'une demande sur ontariocolleges.ca, les candidates et les candidats n'ont bas à indiquer leur statut

Réflexion et recherche personnelle:



 Allez-vous présenter une demande pour votre programme en tant que candidate ou candidat adulte ?
2. Qu'est-ce qui vous qualifie pour postuler en tant que candidate ou candidat adulte ? Si vous n'êtes pas admissible, qu'est-ce qui fait que vous n'êtes pas qualifié ?
3. Si vous présentez une demande en tant que candidate ou candidat adulte, quelle évaluation des compétences des étudiants adultes devrez-vous passer pour votre programme ?

Conclusion

Maintenant que vous avez terminé ce module, vous devriez avoir plus de connaissances sur les conditions d'admission académique. Il est toujours préférable de se renseigner directement auprès du collège de votre choix pour recueillir toute information concernant les questions que vous pourriez avoir.

Bon succès dans vos études!



Clé de correction:

Les réponses sous réflexion et recherche personnelle peuvent variés. Il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses.

Petit Quiz 1

- 1. M
- 2. C
- 3. U

Petit Quiz 2

Parfois le terme «équivalent» est utilisé pour les conditions d'admissions académique. Dans ce contexte, il signifie « comparable » ou « égal en valeur ».

Ce terme est utilisé parce qu'il n'est pas nécessaire que les candidates et les candidats aient un diplôme d'études secondaires ou des cours suivis dans une école secondaire pour postuler à un programme collégial.

Les cours suivis dans un programme de mise à niveau académique sont équivalents aux cours suivis dans une école secondaire et sont acceptés pour l'admission dans les programmes collégiaux.

Petit Quiz 3

- 1. F
- 2. V
- 3. V
- 4. F

Petit Quiz 4

- 1. V
- 2. V
- 3. F

Petit Quiz 5

- 1. La preuve d'achèvement des cours crédités au secondaire est un relevé de notes du secondaire.
- 2. La preuve d'achèvement des cours de mise à niveau, équivalents aux cours d'études secondaires pour l'admission au collège, peut être une lettre de compétence.
- 3. Les cours de mise à niveau peuvent être suivis à un collège.
- 4. Les cours du secondaire peuvent être suivis dans une école secondaire ou au Centre d'étude indépendant.

Petit Quiz 6

- 1. V
- 2. V
- 3. F
- 4. F